

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 41

Artikel: Le suffrage à Schaffhouse : (suite de la page 1)

Autor: Verdon, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

(Suite de la page 1)

Le Suffrage à Schaffhouse

En fin d'après-midi, Mme Tanner, présidente de la section de Schaffhouse, présente son association avec infiniment d'humour et de finesse. Elle en fit l'histoire, commenta son activité et parla de leurs espoirs et surtout de l'événement tout récent, puisque cela s'est passé le 13 avril dernier, de l'importante décision prise par le Grand Conseil de leur canton admettant une motion sur l'introduction du suffrage féminin. Elle fut chaleureusement applaudie.

M. Gerd Spitzer parle de la revision du droit de la femme

C'est devant un auditoire particulièrement attentif que M. Gerd Spitzer, docteur en droit, vice-président de l'autorité tutélaire la ville de Zurich, membre de la Commission d'étude du Département fédéral de justice et police, à Berne, présente son exposé sur la prochaine revision du droit de la femme.

La législation suisse sur la filiation illégitime, adoptée au début du siècle, était pour l'époque une œuvre empreinte d'un esprit d'équité remarquable. Déjà, l'admission de l'action en recherche de paternité représentait un grand progrès. L'enfant illégitime n'est certes pas responsable de la soi-disant tare qui pèse sur sa naissance. Le punir pour une faute de ses parents est en contradiction avec la conception moderne du droit. Cependant, toutes les lois du monde n'arriveront pas à donner à l'enfant illégitime la sécurité que trouve l'enfant légitime au sein de sa famille. Par contre, une responsabilité plus étendue du père sera à l'avantage de la mère et les charges qu'entraînera la naissance de l'enfant seront plus équitablement partagées. Si l'action en paternité doit continuer à être basée sur la théorie qui part des liens de parenté existant entre l'enfant et ses parents, les progrès continus des méthodes scientifiques de preuves pour l'exclusion de la paternité doivent être utilisés. Lorsque les nouvelles dispositions légales entreront en vigueur, on verra moins de mères et d'enfants illégitimes renoncer, de prime abord, à tenter un procès en paternité, ou voir leur action rejetée. En ce qui concerne les relations personnelles de l'enfant, une des principales nouveautés sera que la mère aura le droit de revendiquer la puissance paternelle, avec droit de recours jusqu'au Tribunal fédéral. Les prestations du père, en faveur de la mère et de l'enfant seront un peu plus élevées. En outre, il est prévu, en faveur de la mère qui serait tombée dans la misère suite de la naissance de son enfant, d'ajouter au devoir du père de fournir des sûretés et l'obligation de verser des avances à la mère.

Le distingué conférencier parle aussi de cette « euphorie » d'adoption d'enfants qui règne dans

certaines pays. Or, il existe de grandes différences d'un pays à l'autre en ce qui concerne les conditions et les effets d'une adoption, dont le sens et le but ont changé. En effet, l'adoption n'a plus comme but principal de maintenir une famille ou de s'assurer un héritier, il est devenu une mesure générale de protection de l'enfance. L'adoption permet de donner une famille à un foyer à l'enfant illégitime orphelin ou abandonné. Mais l'intérêt de ces enfants exige qu'ils n'appartiennent qu'à une famille, que les liens de parenté soient supprimés et que les effets de l'adoption soient renforcés.

En ce qui concerne le régime matrimonial, les idées sur l'incapacité, l'expérience et le besoin de protection de la femme ont changé. En droit et dans la société, ce sont aujourd'hui des notions de solidarité, de la responsabilité conjointe et de la décision qui sont au premier plan. Pendant les périodes de crise et de guerre, la femme a dû gagner l'argent du ménage ou diriger l'entreprise de son mari. Son expérience professionnelle a grandi, elle a acquis de l'expérience et les règles du régime de l'union des biens ont passé à l'arrière plan. La femme célibataire est aujourd'hui l'égale de l'homme au point de vue du droit civil et la femme mariée doit aussi le devenir à l'avenir; la situation inférieure qui lui est faite en cas de décès — comme le dit M. Deschenne — est contraire à la conception moderne du droit. Dans ces conditions, le nouveau régime matrimonial prévoyant, pour elle, le droit d'administrer ses biens, avec des éléments de la séparation des biens et du partage des bénéfices peut être envisagé.

La journée de dimanche

Les délibérations reprirent, en séance privée, dès neuf heures du matin et furent menées par Mme Ruckstuhl, assistée par Mme Ducommun qui eut fort à faire pour traduire en français les principales interventions. A l'issue de cette matinée, les déléguées votèrent les résolutions suivantes :

L'exposé public de M. Gerd Spitzer, membre de la Commission d'études du Département fédéral de justice et police, pour la revision du droit familial, a affirmé l'Association dans sa résolution de revendiquer à bref délai la revision du droit de la femme.

Les déléguées ont protesté contre la participation de la Ligue des femmes suisses anti-suffrage dans le groupe vie civique de l'Exposition nationale dont le thème est « Démocratie = Participation ». De plus, la dite Ligue, en s'élevant contre le thème du

groupe vie civique est en contradiction avec la Constitution vaudoise qui, depuis cinq ans, reconnaît aux femmes les droits politiques.

L'assemblée a pris note avec grande joie de l'importante décision prise par le Grand Conseil du canton de Schaffhouse, le 13 avril, admettant une motion sur l'introduction du suffrage féminin.

Les déléguées ont tenu à relever la réjouissante participation des citoyennes bâloises à la votation relative à l'agrandissement de l'hôpital des Bourgeois de Bâle, ainsi que celle des Zurichoises aux votations ecclésiastiques.

L'assemblée a rappelé aussi les heureuses interventions des femmes qui font partie des autorités cantonales ou communales des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Elle voit là une raison de plus de faire un nouvel effort pour que tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal, les droits politiques soient, enfin, accordés aux femmes.

En promenade à Stein-am-Rhein

Après ces fructueuses et longues délibérations, les déléguées prirent le chemin des écoliers, ou plutôt le « bateau » des écoliers qui les amena, par un soleil éclatant, à travers une campagne magnifique, jusqu'à Stein-am-Rhein. Cette agréable promenade sur le Rhin, admirablement organisée par la section de Schaffhouse, fut réconfortante à plus d'un point de vue. Un léger, mais substantiel, repas fut servi à Stein-am-Rhein puis après avoir visité cette merveilleuse petite ville, les congressistes reprirent le chemin du retour, et le train qui devait les ramener dans leurs foyers. Elles gardèrent de cette journée un excellent souvenir comme aussi de la gentillesse et de l'amabilité des dames de Schaffhouse.

G. Verdon

ZURICH

Participation réjouissante des femmes aux votations ecclésiastiques

Le 12 avril 1964, les femmes protestantes ainsi que les femmes catholiques-chrétiennes de la ville de Zurich ont eu, pour la première fois, l'occasion de se rendre aux urnes. Le crédit de 1 675 200 fr. pour la restauration intérieure et le remplacement de l'orgue par un nouveau de la Predigerkirche a été accepté par 75 776 voix contre 13 355. 38 000 hommes protestants et 54 000 femmes protestantes ont voté. Cela représente une participation de 50 % des hommes et 54 % des femmes.

Dans la paroisse catholique-chrétienne de Zurich, 392 hommes et 629 femmes ont pris part à la réélection du pasteur. La participation a été de 46 % pour les hommes et 55,3 % pour les femmes.

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich suit avec intérêt l'évolution de l'activité et de la participation aux votations et élections de la femme dans les affaires ecclésiastiques pour prendre en main la réalisation de l'intégration de la femme zurichoise sur la base des motions en suspens depuis des années. Après cette participation féminine absolument convaincante, le gouvernement zurichois sera à l'aise pour proposer au peuple de reconnaître aux femmes les droits civiques comme dans la plupart des cantons romands.

F. S.

ITALIE

Batte le fer...

Le Conseil national des femmes a insisté auprès du nouveau gouvernement pour qu'il réalise ses demandes précédentes : revision du droit de famille, application du principe « à travail égal, salaire égal », suppression de la poursuite pénale pour adultère.

ALGERIE

Le Croissant-Rouge et l'émancipation des femmes

Depuis son accession à l'indépendance, le nouvel Etat algérien encourage vivement l'émancipation des femmes, dans le pays tout entier ; comme l'exigeait la tradition, la plupart d'entre elles avaient mené jusqu'ici une vie recluse. A mesure que la réforme gagne du terrain, de nombreuses femmes et jeunes filles trouvent un accès à la liberté, inconnue jusqu'ici, en travaillant pour le Croissant-Rouge algérien. La confiance dont jouit la Société auprès des familles permet de mieux faire accepter cette rupture avec les traditions. La possibilité qu'elle offre, par ailleurs, d'apprendre un métier et de suivre des cours répond aux aspirations profondes de la génération féminine avide de s'instruire.

OPINION

Étrangers et autochtones

On nous écrit :

Dans l'entretien sur les relations entre étrangers et autochtones qui terminait un récent programme de Radio-Genève, on put entendre quelques voix de la rue, peu convaincantes, et les propos de deux personnalités notoirement fort cultivées et s'exprimant fort bien : une formulait des griefs contre les Genevois trop peu accueillants, l'autre disait pourquoi la présence de certains étrangers procure parfois aux Genevois un malaise difficile à définir.

Dans ce dialogue, un aspect essentiel de la question est resté dans l'ombre : l'aspect économique. Je ne parle pas ici des travailleurs étrangers auxquels nous devons de la reconnaissance, puisque nous les appelons à notre aide, et dont le sort n'est certes pas toujours enviable. Mais à l'Américain, fonctionnaire de Bureaux internationaux, qui se montre content de Genève et mécontent des Genevois, il eût fallu demander sans ambages : Quel est votre traitement ? Quel est le prix de votre loyer ? Combien payez-vous d'impôts en Suisse ?

On se serait alors aperçu que certains étrangers fixés à demeure chez nous, surtout ceux des institutions internationales, sont dans une situation économique très supérieure à celle de nos concitoyens dans leur grande majorité.

Ils sont trop riches pour être nos amis et pour que nous ayons avec eux des relations d'égal à égal. Nos commerçants sont tentés de profiter au maximum d'une clientèle fortunée (ce qui ne va pas sans provoquer une hausse des prix) ; nos simples bourgeois ou « petites gens » (parfois grands à nos yeux) se sentent en état d'infériorité. Les premiers

(Suite en page 6)

Le Mannequin Ajustable le plus Étonnant du Monde !

DES VÊTEMENTS "SUR MESURE" GARANTIS...OU RIEN A PAYER

Voici un nouveau mannequin breveté qui peut se régler à l'infini pour toutes les tailles (un modèle spécial peut même se régler jusqu'à 50 et 52). Nouveau... Facile à utiliser... et pas cher !

Il est si facile à utiliser que même une débutante peut arriver à obtenir des vêtements parfaitement "sur mesure".

Il est solide : il ne se rompra pas, ne craquera pas, ne s'effritera pas... Et de plus, vous pourrez le ranger facilement ! Si vous êtes parmi les nombreuses femmes qui ne peuvent travailler à l'aise, sans mannequin... Si vous avez hésité à dépenser de l'argent pour un mannequin qui sera inutilisable si vous avez grossi ou maigri, si vous pensez qu'un mannequin ajustable est compliqué sans être précis... Voici une merveilleuse surprise pour vous !

Un grand couturier crée le mannequin le plus ajustable qui soit !

Après des années de recherches méticuleuses Luigi Cella, le célèbre couturier italo-américain, a réalisé le PARFAIT FORM-O-MATIC, le mannequin le plus pratique et le plus facile à utiliser... Vous pouvez le monter sans aucune difficulté grâce à un mode d'emploi extrêmement détaillé. Il est si souple et ajustable que vous pouvez pratiquement reproduire votre corps et celui des autres femmes de votre famille !

Le secret magique du PARFAIT FORM-O-MATIC est une méthode d'une très haute précision qui consiste à faire apparaître vos mesures dans une fenêtre. Faites coulisser les 15 sections l'une dans l'autre et réglez légèrement avec vos doigts jusqu'à ce que vos mesures apparaissent dans la fenêtre magique de chacune des sections,

et le parfait FORM-O-MATIC reproduira parfaitement votre corps.

Ne coupez plus au hasard ! Grâce à votre PARFAIT FORM-O-MATIC, vous pourrez, maintenant, vous rendre compte à l'avance à quel point votre mannequin, votre jupe ou votre blouse vous iront bien et seront séduisants. Vous pourrez essayer, éprouver, bâtir, faire vos vêtements avec précision. Les vêtements que vous aurez réalisés vous-même auront l'aspect d'un "sur mesure" que vous désirez.

Vous n'aurez plus jamais besoin de lutter, de vous crispier, de vous tordre dans tous les sens pour essayer d'obtenir un essayage parfait !... ou de porter des vêtements démodés... ni de mettre de côté des ensembles coûteux (qui peuvent être retouchés) pour la simple raison que vous avez grossi ou maigri.

UNE OFFRE D'ESSAI ÉTONNANTE !

Nous sommes tellement convaincus que le PARFAIT FORM-O-MATIC vous aidera à réaliser de beaux vêtements dont la coupe parfaite aura un aspect professionnel dès la première fois où vous vous en servirez que nous vous faisons cette offre étonnante... et sans risque ! Essayez chez vous pendant 10 jours cette création révolutionnaire, le PARFAIT FORM-O-MATIC ; si vous n'en êtes pas ravi à 100 %, retournez-le et vous serez remboursés.

GARANTIE

POSTEZ CET ÉTONNANT COUPON D'ESSAI AUJOURD'HUI ! Si après avoir utilisé pendant 10 jours cette création révolutionnaire, le PARFAIT FORM-O-MATIC, vous ne convenez pas avoir gagné infiniment de temps et de travail et d'argent... Si vous n'en êtes pas ravi à 100 %, retournez-le nous et vous serez remboursés.

VOICI L'ÉTONNANT SECRET

Cette photo de l'élément qui montre comment la fenêtre magique de chaque élément apporte la précision du "sur mesure".

POURQUOI LE PARFAIT FORM-O-MATIC VOUS OFFRE DES VÊTEMENTS SUR MESURE

● Il ajuste aux mesures de votre propre corps.
● Il grossit ou maigrit en même temps que vous.
● Des tricotés précis assurent des coutures parfaitement centrées.
● Il s'adapte à tous les patrons courants.
● Il s'assemble et s'utilise par section ou en entier.
● Assés légers pour l'utiliser dans la salle.
● Avec 15 sections démontables se rangeant sans encombre dans un tiroir.
Ce solide support démontable se nettoie et se recommande pour obtenir de meilleurs résultats avec robes, manteaux ou autres vêtements légers.

Seulement Fr. 15.-

POSTEZ CET ÉTONNANT COUPON D'ESSAI AUJOURD'HUI

TOUS-LOISIRS S.A. 37, rue Agasse, Genève

Veuillez m'envoyer immédiatement, pour un essai gratuit de 10 jours, le mannequin révolutionnaire, le PARFAIT FORM-O-MATIC qui garantit des vêtements "sur mesure".

Si après l'avoir essayé, je n'en suis pas totalement enchantée, je vous le renverrai et serai intégralement remboursée.

☐ COCHER ☐ Taille standard (du 38 au 48)

☐ Ici ☐ Grande Taille (du 50 et 52) recommandée et votre poitrine mesure de 104 à 130 cm.

☐ ENVOI CONTRE-REMBOURSEMENT. Je régalierai à la réception votre commande de Fr. 25.- (+ Fr. 3.- de frais d'envoi et les frais de contre-remboursement).

☐ ÉCONOMISEZ DES FRANS : envoyez-moi de votre commande Fr. 25.- (+ Fr. 3.- de frais d'envoi) par bulletin de versement libellé à l'ordre de Tous-Loisirs S.A. Genève, chèques postaux 1.17575.

Signature : _____

NOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

☐ SUPPORT MÉTALLIQUE : envoyez-moi aussi le solide support métallique démontable du FORM-O-MATIC.